

**PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX ANNEXES A LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION  
DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE**

**A. PROPOSITION :** Inscription de *Phoebetria fusca* dans l'Annexe II

**B. AUTEUR DE LA PROPOSITION:** Gouvernement australien

**C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION**

**1. Taxon**

- 1.1 Classe Aves
- 1.2 Ordre Procellariiformes
- 1.3 Famille Diomedidae
- 1.4 Genre/espèce *Phoebetria fusca* Hinerberg 1823
- 1.5 Nom(s) vernaculaire(s)
  - Sooty Albatross (anglais)
  - Albatros Ahumado (espagnol)
  - Albatros brun (français)

**2. Données biologiques**

**2.1 Répartition (actuelle et passée)**

Des activités de reproduction ont été signalées aux îles Tristan da Cunha, à l'île Gough (Royaume-Uni), aux îles Marion et du Prince Edward (Afrique du Sud), aux îles Crozet, aux îles Kerguelen, à l'île d'Amsterdam, à l'île St. Paul (France).

On connaît peu de choses sur la répartition maritime des *P. fusca* sinon qu'elle est dispersée et pélagique. Peu de bagues ont été récupérées hors des sites de reproduction (Weimerskirch *et al.* 1985). Les espèces *P. fusca* et *P. palpebrata* sont souvent confondues à la mer, ce qui rend les données concernant la répartition difficiles à interpréter.

Pendant la saison d'été de reproduction, l'aire pélagique comprend notamment l'Atlantique Sud et le sud de l'océan Indien entre 35 et 50° S dans les eaux subtropicales et subantarctiques (jusqu'à 64° S dans le sud-ouest de l'océan Indien), la plus grande abondance étant près de la convergence subtropicale (Weimerskirch *et al.* 1986, Marchant et Higgins 1990). A l'île Marion, certains oiseaux se déplacent sur plus de 50 km pour fouiller dans le sud du front polaire antarctique, quoiqu'ils le fassent moins fréquemment que les *P. palpebrata* (Cooper et Klages 1995) qui partagent leur habitat. En hiver, la plupart sont observés entre 30 et 40° S dans la zone subtropicale où les oiseaux immatures séjournent toute l'année (S. Stahl 1987 dans Marchant et Higgins, 1990). Les *P. fusca* sont observés en petit nombre au large des côtes méridionales d'Australie notamment au delà du plateau continental entre mars et novembre (Marchant et Higgins 1990). Ils sont rares dans les eaux de l'Afrique méridionale et n'ont pas été observés dans la région de Nouvelle-Zélande.

**2.2 Population**

La population reproductrice est estimée à environ 15 500 couples, ce qui équivaut à environ 100.000 individus (Gales, sous presse). Il est difficile d'évaluer la situation des *P. fusca* car il y a peu de données historiques permettant de faire des comparaisons avec les récentes estimations de populations. Sur les îles Tristan da Cunha, la population a été utilisée par les habitants de l'île pour la récolte des oeufs, des poussins et des adultes, et Richardson (1984) mentionne des prises de 210 poussins et de 5 à 10 adultes en 1974. La population de l'île de la Possession, des îles

## Proposition II/16

Crozet a décliné de 58% depuis 1980 (Weimerskirch et Jouventin, sous presse). La reproduction des *P. fusca* aux îles Kerguelen a été confirmée en 1984 lorsque neuf nids ont été observés (Roux 1987). En 1986-87, trois à cinq couples seulement ont été observés se reproduisant (Weimerskirch *et al.* 1989). La situation des populations du groupe des îles du Prince Edward, Tristan da Cunha et Gough est inconnue (J. Cooper comm. pers. chez Gales 1993).

### 2.3 Habitat

Typiquement, les *P. fusca* se reproduisent au bord des falaises et sur les pentes raides. Etant donné leur préférence pour des habitats sur des pentes raides, la densité des nids varie avec le terrain, et sur les îles Crozet leur colonie est la moins nombreuse des six autres espèces d'albatros qui y résident. La structure du nid va d'une légère excavation à un puits formé d'un cône tronqué fait de végétation et de boue.

### 2.4 Migrations

Voir répartition.

## 3. **Menaces**

Les principaux facteurs qui ont une incidence sur la situation de la population actuelle de *P. fusca* n'ont pas été identifiés mais il est vraisemblable que les interactions des activités de pêche ont un impact au moins sur certaines populations.

### 3.1 Persécutions directes

L'espèce *P. fusca* est connue pour suivre les bateaux de pêche et se comporter en charognard (Landsey 1986, Cooper et Klages 1995). Une diminution des interactions a été signalée qui est probablement due à la répartition des observateurs assurant la couverture plutôt qu'à la réduction des prises accidentelles. La prise accidentelle d'oiseaux immatures et adultes a été signalée dans les activités de pêche dans les Zones économiques exclusives mais elle est signalée comme considérablement moins fréquente en haute mer. La couverture d'observateurs dans ces zones est limitée et l'accès aux données est difficile. En juillet 1993, des *P. fusca* ont été tués sur un bateau japonais pêchant aux longues lignes au sud de Capetown sur des bancs de thons bleus (N. Brothers comm. pers. chez Gales 1993). Autour des îles Crozet, les *P. fusca* montrent une préférence pour la zone entre les latitudes de 40° S et de 50° S (Weimerskirch *et al.* 1986). Cette zone a été intensément pêchée par les japonais et cette pêche correspond d'une manière significative au déclin de la population des îles Crozet (Weimerskirch et Jouventin, sous presse). La prédation humaine sporadique d'oeufs, de poussins et d'adultes par les habitants de Tristan da Cunha peut constituer également une menace à la population de *P. fusca* (Richardson 1984).

### 3.2 Destruction de l'habitat

Les incendies et l'introduction de rats (*Rattus norvegicus*) menacent les petites populations qui se reproduisent sur les îles St. Paul et d'Amsterdam. A part la menace directe, les incendies répétés ont, pense-t-on, réduit la couverture végétale dans les zones de reproduction dans une mesure telle que les matériaux pour la construction des nids sont maintenant rares (Jouventin *et al.* 1984).

### 3.3 Menaces indirectes

Une des principales causes des échecs de la reproduction est la concentration localisée, l'abandon des parents pendant l'incubation ou l'élevage, après quoi les oeufs et les poussins sont pillés par les mouettes pillardes et les "*Chionis*" (Jouventin et Weimerskirch 1984). La raison de ces abandons est inconnue.

Des données alimentaires limitées disponibles, il semble que la concurrence pour les ressources alimentaires entre les *P. fusca* et la pêche commerciale ne soit pas significative.

L'ingestion de matières plastiques a été relevée pour les *P. fusca*, un des 73 échantillons examinés en contenant des particules (Ryan 1987).

#### 3.4 Menaces touchant particulièrement les migrations

Les menaces pélagiques comportent notamment les prises accidentelles des bateaux de pêche mentionnées ci-dessus.

#### 3.5 Exploitation nationale et internationale

Aucune n'est connue.

### 4. **Situation et besoins de protection**

#### 4.1 Protection nationale

Espèce totalement protégée en Australie, y compris dans sa Zone économique exclusive (à 200 milles nautiques) et dans tous les territoires extérieurs.

L'Australie envisage actuellement d'inscrire l'espèce sur la liste des espèces *vulnerables* au titre de la Loi sur la Protection des espèces en danger (1992) (Endangered Species Protection Act 1992).

Un plan de gestion pour l'île Gough (Royaume-uni) a été adopté en octobre 1993.

#### 4.2 Protection internationale

Inconnue.

#### 4.3 Besoins supplémentaires en matière de protection

Des renseignements concernant les interactions entre les *P. fusca* et les activités de pêche commerciale devraient être réunis par une couverture plus importante d'observateurs scientifiques spécialisés dans les oiseaux de mer sur les bateaux pêchant dans les Zones économiques exclusives des Etats de l'aire de répartition et en haute mer. Actuellement, la plupart des observateurs sont présents sur les bateaux surtout pour recueillir des données sur la prise d'espèces ciblées.

Des recherches sont nécessaires sur la nature et l'importance de la mortalité due à la pêche aux longues lignes et autres opérations de pêche. Des méthodes destinées à réduire cette menace (telles que perches tori (oiseaux), installations de nuit, lignes lestées, engins de lancer d'appâts) ont été mises au point et devraient être correctement évaluées et appliquées dans chaque type de pêche. L'évaluation des méthodes destinées à réduire les menaces devrait prendre en considération les effets sur la prise des espèces visées car les mesures ne seront appliquées en haute mer que si elles n'ont pas de conséquences sur l'efficacité et l'économie de la pêche. Les mesures visant à réduire les menaces ne devraient pas augmenter la prise accidentelle d'autres espèces. La coopération et la collaboration nationales et internationales entre les patrons de pêche, les pêcheurs, les ornithologistes et les responsables des règlements devraient être encouragées.

## Proposition II/16

### 5. **Etats de l'aire de répartition** (\*Sites de reproduction)

Afrique du Sud\*

France \*

Royaume Uni \*

Australie

Chili

Eaux internationales (océan Atlantique, océan Indien, mers australes)

### 6. **Commentaires des Etats de l'aire de répartition**

### 7. **Remarques supplémentaires**

Cette espèce est considérée par Collar *et al.* (1994) comme étant *pratiquement menacée*.

### 8. **Références**

Voir le document de référence à la fin du document pp. 191-196.